Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251216-25_12_25-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°25-12-15

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Marylène LETORT (pouvoir à Hervé LE CAM), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)
ABSENTS	Nicolas KLUTCHNIKOFF, Magalie PETEL

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-12-25. VIE ASSOCIATIVE_ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE_ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR

L'association des Restaurants du Cœur d'Ille-et-Vilaine mène, dans 17 centres répartis dans le Département, des missions essentielles : distribution alimentaire, accompagnement vers l'emploi, insertion sociale, soutien scolaire. En 2024, plus de 18 000 personnes ont ainsi franchi les portes de ces lieux de solidarité, et plus de 1,6 million de repas y ont été servis.

Notre commune est concernée par cette réalité. 112 habitants ont bénéficié de l'accueil des bénévoles, et 10 100 repas leur ont été distribués.

L'année 2025 s'annonce particulièrement délicate pour l'association : hausse du nombre de bénéficiaires, inflation persistante des denrées alimentaires, augmentation des frais logistiques, énergétiques et de transport. Les Restaurants du Cœur font face à un budget déficitaire qui met en péril la continuité de leur mission.

C'est dans ce contexte d'urgence que cette structure sollicite auprès de la Ville une aide correspondant à 35 centimes par repas distribué, soit une participation de 3 500 €.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251216-25_12_25-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accorde** cette subvention au profit des Restaurants du Cœur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibération certifiée exécutoire

Philippe SALMON, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 16/12/2025

Délibération transmise le : 16/12/2025

